



## **DISCOURS DU MAIRE « 2013 » À TOUTES LES CITOYENNES ET TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

Pour une treizième année consécutive, comme l'exige la Loi en novembre de chaque année, je dois vous faire part des principales actions réalisées par votre administration municipale.

Dans notre budget, vous l'aurez compris, la voirie est le poste de dépenses le plus élevé. La réfection d'une partie de la rue Principale ouest et d'une partie du 1<sup>er</sup> rang ouest au coût total de 302 788\$ était rendu un besoin. Par chance, cette année, les soumissions sont sorties plus basses que prévues. Cela nous a donc permis de faire plus de longueur. La dernière réfection dans ces portions de route date d'une quinzaine d'années. De plus, cette route à faible achalandage est fort appréciée des cyclistes, marcheurs et jeunes familles.

En août, nous avons débuté les démarches en vue de faire paver nos nouvelles rues : Cloutier, Tremblay, Plante et Vermette. Même si la majeure partie des coûts sera assumée par les résidents nous nous chargeons de toute la mise en œuvre : devis et plans, soumission, localisation, mise en chantier ainsi que règlements d'emprunt.

Durant l'été, un abri à abrasifs pour les chemins d'hiver a été installé à proximité du garage municipal. L'ancien abri était rendu trop petit pour recevoir les camions transportant le matériel, il servira dorénavant d'entrepôt pour nos équipements.

Depuis le début de l'année, un dossier qui demande beaucoup de patience et d'énergie est sans contredit celui de l'agrandissement du périmètre urbain en vue d'accueillir de nouvelles résidences. Le dossier monté par le consultant Gaétan Villeneuve et l'urbaniste Alain Delorme a été présenté en juillet au comité aménagement de la MRC des Maskoutains et a reçu l'approbation des maires de la MRC, afin de se rendre à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, communément appelé CPTAQ. Espérons une réponse positive car on peut maintenant compter sur les doigts d'une main le nombre de terrains disponibles.

Nous avons prévu qu'après une année supplémentaire de délais pour conformer toutes vos installations septiques, après maintenant 3 années, il n'en reste que quelques uns non-conformes. J'en profite pour vous féliciter car cette patate chaude, transférée par le gouvernement aux municipalités, était loin d'être des plus appréciés par vos élus municipaux et par vous également citoyens, je vous remercie grandement pour votre collaboration.

Pour les autres actions, je serai plus bref, parce que je vous en ai fait part durant l'année via notre journal municipal « *Le Jaseur* ».

- La participation de certains élus et employés au Relais pour la Vie;
- Achat de tablettes électroniques « ipad » pour le conseil sans papier;

- Installation d'un panneau électronique au Centre du village, pour diffusion d'information, réservé aux organismes municipaux;
- Négociations avec Olymel pour assainissement des eaux usées;
- Démarche pour démolition d'une maison incendiée depuis plusieurs années sise au coin du 4<sup>e</sup> rang;
- Nomination d'un nouveau directeur incendie;
- Demande pour prolongement d'aqueduc au 1<sup>er</sup> rang, évaluation de l'ingénieur, réunions, pour se terminer par un refus des citoyens;
- Demande d'Irving pour prolongement d'aqueduc dans le rang Saint-Édouard pour se rendre au « Big Stop », rencontres avec les intéressés et l'ingénieur, à quelques reprises, dossier remis à plus tard;
- Fin du Centre Simon.net;
- Après une quinzaine années de service, changement de firme d'avocats;
- Signature d'une entente avec Ferme Laperle en vue de rendre disponible quatre (4) terrains pour construction résidentielle, les travaux devraient débuter en 2014;
- Renouvellement du contrat avec R.C. Enr. pour le journal municipal Le Jaseur;

L'année 2013 marque aussi un renouvellement de mandat pour vos élus municipaux. À ma grande joie, tous ont sollicité un autre mandat et ont été élus par acclamation le 4 octobre dernier, je parle de messieurs Patrick Darsigny, André Drapeau, Alexandre Vermette, Simon Giard, Bernard Beauchemin et Réjean Cossette. Un autre mandat de quatre années qui s'annonce bien pour nous tous.

Je travaille souvent avec d'autres municipalités voisines et je réalise à quel point les membres d'un conseil ainsi que les employés municipaux qui se respectent et s'épaulent mutuellement peuvent réaliser de belles choses et de beaux projets. Malheureusement, ce n'est pas ce qui est vécu partout. Divergences d'opinions qui finissent par des querelles, mises en demeure, visites de l'U.P.A.C., fraude, etc., tout cet argent dépensé inutilement en frais d'avocats.

Après plusieurs années de services, l'harmonie que nous vivons chez nous, à Saint-Simon est de loin la cause pour laquelle j'ai décidé de reprendre un nouveau mandat de 4 ans. Je souhaite ardemment que ça se poursuive. Vous tous, citoyennes et citoyens de Saint-Simon en sortez gagnants et soyez assurés de notre transparence pour que les deniers publics soient bien investis.

Je terminerai en disant un GRAND MERCI à mes dévoués employés, membres du conseil, comités, tous les organismes, pompiers et particulièrement son directeur et surtout vous tous, citoyennes et citoyens qui faites de Saint-Simon une municipalité où il fait si bon vivre!

En terminant, le rapport financier de notre vérificateur pour l'année 2012 indiquait des revenus de 2 170 940\$ et des dépenses de 1 833 201\$ ce qui nous donne un surplus de l'année au montant de 337 739\$. Au 31 octobre les recettes se chiffrent à 1 711 177\$ et les dépenses à 1 472 615\$.

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération pour l'année 2013 :

<i>Rémunération annuelle du Maire :</i>	7 849\$
<i>Allocation de dépenses du Maire :</i>	3 925\$
<i>Rémunération annuelle d'un conseiller :</i>	2 072\$
<i>Allocation de dépenses d'un conseiller :</i>	1 036\$
<i>Rémunération annuelle du Maire à la MRC :</i>	4 468\$
<i>Allocation de dépenses du Maire à la MRC :</i>	2 234\$
<i>Rémunération annuelle du délégué à la Régie :</i>	684\$
<i>Allocation de dépenses du délégué à la Régie :</i>	342\$

Selon l'article 955 du Code Municipal une liste est déposée en annexe de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclu, également tous les contrats comportant une dépense de 2 000\$ conclu au cours de cette même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000\$.

NORMAND CORBEIL, Maire  
12/11/2013